

Don et gratuité : quelle place dans l'économie et la société ?

QU'EN DIT-ON ?

“Si c'est gratuit, c'est qu'il y a un loup...”

“L'Évangile, c'est la gratuité et le don, pas le commerce.”

“L'économie, c'est le contraire de la gratuité.”



L'ÉDITO

Personne ne niera le rôle du don dans les rapports privés entre personnes. Mais la culture dominante doute que le don et la gratuité puissent avoir leur rôle dans la vie économique et sociale. La réflexion montre cependant que cette dernière est fondée sur des rapports entre personnes qui ne se construisent pas sans don et gratuité. Comment comprendre le juste apport du don et de la gratuité dans l'économie et la société ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

E n quoi le don a-t-il son rôle dans la vie économique et sociale ?

LE DON : MODALITÉ MAJEURE DE LA CIRCULATION DES RICHESSES

On distingue trois grandes manières de faire circuler honnêtement les richesses : l'échange marchand, la coercition de l'Etat (impôts, etc.) et le don. Le premier incorpore un calcul : je transfère quelque chose pour recevoir autre chose en échange. Même une apparence de gratuité peut parfois renvoyer à un échange, comme dans le numérique où le client transfère des données et regarde de la publicité. La coercition ensuite, dans les sociétés modernes, est un monopole d'Etat ; la contrepartie prend la forme de prestations, sans qu'il y ait lien direct ni logique entre la coercition et sa contrepartie. Le don, lui, suppose un transfert libre, sans attente de retour stipulé à l'avance ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un certain retour, mais il n'est pas exigible. En outre, le don implique la prise en compte de la personne et du rapport interpersonnel, même dans l'échange de biens matériels. Le point central est que la société et donc l'économie supposent simultanément ces trois modes de circulation des richesses, et ils sont chacun indispensables.

« Le don implique la prise en compte de la personne et du rapport interpersonnel, même dans l'échange de biens matériels. »

LE DON ET LE LIEN SOCIAL

Les sociologues mettent en effet en lumière l'importance du don dans la formation du lien social. Le lien qu'il établit persiste dans le temps et n'est pas annulé par un paiement, comme dans une opération commerciale. Ce lien se construit notamment sur le fait qu'il 'faut' en principe rendre, sachant que cette obligation reste morale, et se trouve niée comme obligation formelle, sinon ce ne serait pas un don. Dans la réalité, l'idée de don n'exclut pas totalement celle de retour possible. Il y a d'ailleurs toute une gamme de dons en fonction de ce retour éventuel : pourboire, mécénat, charité. On aurait donc tort de juger le rôle du don dans la seule perspective d'une recherche de gratuité parfaite.

Quant à la transaction commerciale, elle n'implique pas de lien durable entre personnes : elle se solde avec le paiement. En revanche, dans un échange social, non commercial, les relations entre personnes prédominent et les échanges de dons permettent la

poursuite de la relation, ce dont la société a besoin pour se constituer.

De son côté, le système public, étatique, se prétend souvent désintéressé, comme le suggère le terme de service public ou celui d'Etat-Providence. Mais il est très différent du don, du fait de l'usage que l'Etat fait en amont de la contrainte, par la fiscalité. En outre, la logique des prestations publiques implique aussi un calcul : on classe les gens et on leur attribue certaines prestations.

LA PERSISTANCE DU DON DANS LA FAMILLE ET DANS LE BÉNÉVOLAT

La prédominance actuelle des rapports impersonnels, étatiques ou du marché, tend à priver le don de toute signification économique et sociale pour le réduire à un pur choix individuel. Dans la perspective utilitariste, qui façonne la pensée collective actuelle, on tend alors souvent à dire que le vrai don devrait être parfaitement désintéressé, et on ajoute que c'est en réalité impossible.

Pourtant, même celui qui tient un tel discours accorde en général une place majeure à sa famille, et lui donne gratuitement une bonne partie de son temps et de son argent. C'est que la famille est de loin le premier et le plus important point d'application du don. Ce qui y est donné, des parents aux enfants, y est gratuit. Or, c'est une institution majeure de la société puisqu'on y fait et éduque ses futurs membres. En outre, l'importance économique du travail domestique, quand on la mesure, s'avère considérable. Le rôle central du don dans la société est donc ici particulièrement manifeste. Mais on le retrouve aussi dans le bénévolat, qui crée des rapports humains plus riches et plus personnalisés, notamment avec les exclus de la société, et se révèle lui aussi indispensable à la vie commune.

LE DON DANS LE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

La relation commerciale comme l'intervention étatique ne créent pas comme telles de lien. Mais sans lien social, il ne reste que l'individu, qui est alors solitaire plus que libre, vulnérable et stérile. Le besoin vital de lien social appelle donc le don, même dans les

activités matérielles. Concrètement, une entreprise ne pourrait pas fonctionner si les employés ne donnaient pas plus que ce que prévoit leur contrat de travail, notamment dans leurs relations mutuelles d'entraide et de dévouement. Pour réussir, il faut qu'une entreprise agisse comme communauté de personnes ordonnées à un but, ce qui suppose la solidarité de ses membres, et donc une forme de don mutuel.

Mais il est utopique d'envisager une activité économique basée sur le seul don. Ceux qui vont dans ce sens critiquent en fait et à raison la concentration de la pensée économique sur le seul calcul intéressé, ne tenant pas compte de la communauté et des liens humains. En outre, c'est un fait qu'une prestation change de sens selon son insertion humaine et relationnelle : un plat préparé par une mère de famille a un autre sens que celui acheté dans le commerce. Mais inversement, s'agissant en particulier de relations entre personnes non unies par des liens de communauté, la mobilisation de ressources que permettent l'échange commercial ou l'intervention publique est très supérieure à celle du don. Plus généralement, le don reflète et nourrit la relation entre les personnes, mais ne permet pas de mesurer le rapport aux choses comme le fait l'échange par le moyen de la monnaie. Il ne peut donc régir toute la circulation générale des biens, ni en termes d'efficacité, ni en termes moraux. En particulier, le don ne saurait suffire à l'exercice de la vertu de justice.

LE DON DANS LA PENSÉE DE L'ÉGLISE

Le rôle du don est au centre de tout l'enseignement chrétien, et par là aussi dans sa conception de la vie économique et sociale. L'encyclique *Caritas in veritate* de Benoît XVI constitue ici un pas en avant majeur : « La vie économique a sans aucun doute besoin du contrat pour réglementer les relations d'échange entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don » (n° 37). Et donc : « L'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité, qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité

pour la justice et pour le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs. [...] La solidarité signifie avant tout se sentir tous responsables de tous, elle ne peut donc être déléguée seulement à l'État. Si hier on pouvait penser qu'il fallait d'abord rechercher la justice et que la gratuité devait intervenir ensuite comme un complément, aujourd'hui, il faut dire que sans la gratuité on ne parvient même pas à réaliser la justice. Il faut, par conséquent, un marché sur lequel des entreprises qui poursuivent des buts institutionnels différents puissent agir librement, dans des conditions équitables. À côté de l'entreprise privée tournée vers le profit, et des divers types d'entreprises publiques, il est opportun que

les organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent s'implanter et se développer » (n° 38).

Plus précisément : « Quand la logique du marché et celle de l'État s'accordent entre elles pour perpétuer le monopole de leurs domaines respectifs d'influence, la solidarité dans les relations

entre les citoyens s'amointrit à la longue, de même que la participation et l'adhésion, l'agir gratuit, qui sont d'une nature différente du donner pour avoir, spécifique à la logique de l'échange, et du donner par devoir, qui est propre à l'action publique, réglée par les lois de l'État. Vaincre le sous-développement demande d'agir [...] surtout sur l'ouverture progressive [...] à des formes d'activité économique caractérisées par une part de gratuité et de communion. Le binôme exclusif marché-État corrode la socialité, alors que les formes économiques solidaires, qui trouvent leur terrain le meilleur dans la société civile sans se limiter à elle, créent de la socialité » (n° 39).

En définitive, il est indispensable de prendre en compte l'environnement humain et social de l'acte économique, et donc le rôle qu'y joue le don. La transaction commerciale et la décision publique ne couvrent qu'une partie des besoins humains. En d'autres termes, le raisonnement lui-même montre la limite du calcul intéressé et le besoin d'insérer même les transactions matérielles dans le contexte de relations humaines, qui sont impensables sans le don et la gratuité. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

COMMENT COMPRENDRE LE JUSTE APPORT DU DON ET DE LA GRATUITÉ DANS L'ÉCONOMIE ET LA SOCIÉTÉ ?

La vie au sein de la société, y compris dans le champ économique, est fondée sur l'interaction féconde entre des personnes ; celle-ci appelle la création de liens qui supposent une forme de don et de gratuité. Sans oblitérer la logique des rapports marchands ou des décisions publiques, la recherche de l'efficacité et surtout celle du bien commun requiert la prise en compte de cette dimension de gratuité mutuelle.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

Le grand défi qui se présente à nous [...] est celui de montrer, au niveau de la pensée comme des comportements, [...] que dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. C'est une exigence de l'homme de ce temps, mais aussi une exigence de la raison économique elle-même. »

BENOÎT XVI, ENCYCLIQUE « CARITAS IN VERITATE », N° 36.

Pour aller plus loin **BENOÎT XVI, Caritas in veritate, n° 36.**